

COMMUNE
D'ECKARTSWILLER
67700



Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2015

Nombre de conseillers
élus :

11

Nombre de conseillers
en fonction :

11

Nombre de conseillers
présents :

9

+ 2 procurations

Convoqué le 19 janvier 2015
Compte-rendu affiché le 28 janvier 2015

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Etaient présents : - M. Jean-Paul PFEIFFER - Adjoint au Maire
Mme Yolande REBSTOCK - M. Gérard JUILLET – M. Jean-Claude
HOYEAUX - Mme Irène RICHERT - M. Claude SCHNEIDER – M. Olivier
KORNMEYER - M. Guillaume BEYRLE

Absent excusé avec procuration : M. Jean-Luc ROTHAN donnant
procuration à M. Jean-Jacques JUNDT ; Mme. Annie KIEFFER donnant
procuration à M. Jean-Paul PFEIFFER

Absent excusé :

Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation
Approbation du procès- verbal de la séance précédente
Factures

- N° 2015-08 DOMAINE ET PATRIMOINE - Renouvellement des baux de chasse
communaux période 2015-2024
- N° 2015-09 DOMAINE ET PATRIMOINE – FORET INDIVISE DE ST-JEAN
- Renouvellement de la convention pour le passage d'une
canalisation souterraine de transport de gaz
 - Convention de gestion financière et comptable

Intercommunalité : Compte-rendu des Syndicats Intercommunaux
Divers

SECRETARE DE SEANCE – DESIGNATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE M. Guillaume BEYRLE comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 12 janvier 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance
ordinaire du 12 janvier 2015.

FACTURES

Le Maire présente au Conseil Municipal les factures, réglées ou en cours de
paiement, depuis la précédente séance du Conseil Municipal :

Désignation	Montant
Factures France TELECOM pour:	
téléphone + internet école (pour 2 mois)	
téléphone mairie (pour 2 mois)	
téléphone salle polyvalente (2 mois)	
fax mairie	
forfait mensuel + communications téléphone mobile	17.99 €
abonnement internet mairie (mensuel)	61.27 €
Facture GDF SUEZ du 08/01/15 pour gaz mairie + salle polyvalente	913.90 €
Abonnement année 2015 aux "Affiches du moniteur"	23.78 €
Facture BERGER LEVRAULT de Labège du 12/01/15 pour maintenance des logiciels Magnus	507.30 €
Abonnement au Bulletin départemental d'Information année 2014	34.08 €
Facture LEXIS NEXIS de Paris du 12/01/15 pour abonnement 2015 "Pack Territorial"	1 079.52 €
Facture Office Dépôt de Souffelweyersheim du 12/01/15 pour fournitures administratives	104.69 €
Facture Claude METZMEYER de Saverne du 31/12/14 pour restauration du calvaire rue de Monswiller	692.30 €
Facture SHASE de Saverne du 20/01/15 pour abonnement 2015 à "Pays d'Alsace"	30.00 €
Facture ES de Strasbourg du 14/01/15 pour électricité "communs" du bâtiment ancien Presbytère	29.07 €
Facture EST RESEAUX de Phalsbourg du 16/01/15 pour travaux d'éclairage public	1 164.00 €
Facture ADIC d'Uzès du 19/01/14 pour maintenance annuelle du logiciel "Imprim"	91.46 €
Facture Ziegelmeyer Saverne du 20/01/15 pour intervention sur radiateurs mairie	89.52 €

N° 2015-08

DOMAINE ET PATRIMOINE - Renouvellement des baux de chasse communaux période 2015-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 6 janvier 2015,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2014 et du 12 janvier 2015

VU la décision de la commission de location en date du 13 janvier 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de :

1. PREND ACTE de la signature du contrat de location de chasse communale, pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, avec Monsieur Bernard HERRMANN domicilié 27 rue de la Colline à 67270 PFULGRIESHEIM.
Le prix du loyer annuel s'élève à 1250,00 Euros.

2. CHARGES REDEVABLES PAR LE LOCATAIRE DU LOT DE CHASSE COMMUNALE

FIXE le montant des frais divers découlant de la location de la chasse, à la charge du locataire Monsieur Bernard HERRMANN, comme suit :
429,60 Euros (correspondant à la facture des DNA du 27/10/2014 pour annonce légale).

3. FIXATION DU PRIX DE LOCATION DES ENCLAVES

Conformément aux dispositions réglementaires, le prix de la location des enclaves est calculé proportionnellement au prix moyen à l'hectare de la location de la chasse sur le ban communal.

Le loyer annuel à l'hectare du lot de chasse communal étant de 11,16 Euros, les indemnités annuelles de la location des enclaves sont les suivantes :

- **22,61 Euros** pour l'enclave du Fallberg (le long du Haspelbach), d'une contenance de 2ha 02a 62ca, revendiquée par la Ville de Saverne en date du 11 septembre 2014, au profit du locataire du lot de chasse communale de Saverne;
- **178,80 Euros** pour les enclaves situées le long de la Zinsel et du Nesselbach (à proximité d'Oberhof), d'une contenance de 16ha 02a 14ca, revendiquées par la commune de Dettwiller, en date du 04 septembre 2014, au profit du locataire du lot de chasse communale de Dettwiller;
- **16,04 Euros** pour l'enclave située « Thalmatt » Section 6 parcelles n° 29 et 30 d'une contenance de 1ha 43a 75ca, revendiquée par l'ONF, en date du 25 septembre 2014, au profit des lots de chasse domaniaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions correspondantes.

DOMAINE ET PATRIMOINE – FORET INDIVISE DE ST-JEAN

Renouvellement de la convention pour le passage d'une canalisation souterraine de transport de gaz

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'occupation du domaine privé de l'Etat réglant les modalités de passage d'une canalisation souterraine de transport de gaz, en forêt indivise de St-Jean, est arrivée à échéance le 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir.

Forêt Indivise de St-Jean - Convention de gestion financière et comptable

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des dispositions législatives et réglementaires, l'ONF est habilité à assurer la gestion de la forêt indivise et à effectuer les opérations de recettes et de dépenses pour le compte des communes de Saint-Jean-Saverne et Eckartswiller et pour son propre compte, selon un partage par tiers.

En raison de la modernisation de la gestion financière et comptable de la forêt Indivise de St-Jean, notamment vis à vis des tiers clients et fournisseurs, dans le respect des dispositions des instructions comptables en vigueur dans les EPIC et les collectivités locales, il convient, par convention (en remplacement de la convention de 2001) , de fixer les conditions dans lesquelles l'ONF réalisera les opérations de recettes et dépenses de la Forêt Indivise de St-Jean, tant pour son compte que pour le compte des communes copropriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De donner son accord à la conclusion d'une nouvelle convention entre la commune et l'ONF,
- D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

INTERCOMMUNALITE

COMPTES-RENDUS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes rendus des Syndicats suivants :

- Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne du 18 décembre 2014.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examinés, M. le Maire lève la séance à 21h10.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Jacques JUNDT

Le présent procès-verbal est signé par tous les membres présents

JUNDT Jean-Jacques	Maire	
PFEIFFER Jean-Paul	Adjoint au Maire	
ROTHAN Jean-Luc	Adjoint au Maire	Absent excusé Procuration à M.Jean-Jacques JUNDT
REBSTOCK Yolande	Conseillère Municipale	
JUILLET Gérard	Conseiller Municipal	
KIEFFER Annie	Conseillère Municipale	Absente excusée Procuration à M.Jean-Paul PFEIFFER
HOYEAUX Jean-Claude	Conseiller Municipal	
RICHERT Irène	Conseillère Municipale	
SCHNEIDER Claude	Conseiller Municipal	
KORNMEYER Olivier	Conseiller Municipal	
BEYRLE Guillaume	Conseiller Municipal	